

Image not found or type unknown



Crédit à la consommation impayé et classé insolvable

Par **JOSIANE 2B**, le **14/01/2008** à **17:39**

en 1994 j'avais un crédit à la consommation. Après un divorce et des ennuis de santé très grave, mon dossier à été classé "insolvable"
Aujourd'hui soit 14 ans plus tard le service médiateur recouvrement de cette société me réclame cette dette.
Je vousdrai savoir si je suis obligé de payer 14 ans après et alors que le dossier été fermé pour insolvabilité.
On me propose un paiement échelonné de ma dette en faisant des chèques à l'avance qu'il encaisseront tout les mois
Merci
josiane